

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 JUILLET 2007

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 5 juillet 2007 à 17 heures sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. FOUSSERET, Mme FELLMANN, M. FUSTER (de la question n° 2 à la question n° 23), M. MARIOT, M. ROIGNOT, Mme BULTOT (sauf pour question n° 51), M. LOYAT, M. LIME (pour les questions n° 1, 50 et 51), M. BAUD, Mme PRESSE, Mme PANIER, M. MEDJALDI, M. ALAUZET, M. BONTEMPS (pour les questions n° 1, 50, 51 et à compter de la question n° 20), M. ROY, M. GENDRAUD, M. CHEVAILLER, M. DUMONT (sauf pour la question n° 50), M. CYPRIANI (pour les questions n° 50 et 51 et jusqu'à la question n° 23), Mme CRABBÉ-DIAWARA, Mme BALLOT, Mme CHAUVET, Mme SCHIRRER (pour les questions n° 50 et 51 et jusqu'à la question n° 23), M. DEMONET, Mme LAMY, M. MONNEUR, Mme CHAVIN-SIMONOT, Mme TISSIER, Mme DAHAN, M. GHEZALI, Mme MENETRIER, Mme FALCINELLA, M. BOURQUE, Mme JEANNIN, M. BENETEAU DE LAPRAIRIE pour les questions n° 1, 50 et 51]), Mme M. JEANNIN (à compter de la question n° 2 [sauf pour les questions n° 50 et 51]), M. ROSSELOT, Mme ROPERS, Mme PUGET, Mme WEINMAN (à compter de la question n° 2 [sauf pour les questions n° 50 et 51]), Mme BRANGET (pour les questions n° 2 et 51), M. RENOUD-GRAPPIN (sauf pour la question n° 50), M. BONNET, M. JOSSE, M. LABORIE (à compter de la question n° 2 [sauf pour les questions n° 50 et 51]).

Secrétaire : M. Abdel GHEZALI.

Absents : M. FUSTER (jusqu'à la question n° 2 et à compter de la question n° 24), Mme DUFAY, Mme BULTOT (pour la question n° 50), M. DAHOUI, M. LIME (à compter de la question n° 2), M. BONTEMPS (de la question n° 2 à la question n° 20), Mme GUINCHARD, M. DUMONT (pour la question n° 50), M. CYPRIANI (à compter de la question n° 24), Mme TETU, Mme SCHIRRER (à compter de la question n° 24), Mme POISSENOT, M. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à compter de la question n° 2), Mme GIROL, M. MAIRE, Mme M. JEANNIN (jusqu'à la question n° 1 et les questions n° 50 et 51), Mme CASENOVE, M. LAMBERT, Mme COMTE-DELEUZE, Mme WEINMAN (jusqu'à la question n° 1 et les questions n° 50 et 51), Mme BRANGET (jusqu'à la question n° 1 et la question n° 50), M. RENOUD-GRAPPIN (pour la question n° 50), M. LABORIE (jusqu'à la question n° 1 et les questions n° 50 et 51).

Procurations de vote : M. FUSTER à M. MARIOT (jusqu'à la question n° 2 et à compter de la question n° 24), Mme DUFAY à M. LOYAT, M. DAHOUI à M. BAUD, M. LIME à Mme MENETRIER (à compter de la question n° 2), M. BONTEMPS à M. MEDJALDI (de la question n° 2 à la question n° 20), M. CYPRIANI à Mme PRESSE (à compter de la question n° 24), Mme TETU à Mme FALCINELLA, Mme POISSENOT à Mme S. JEANNIN, M. BENETEAU DE LAPRAIRIE à Mme BULTOT (à compter de la question n° 2), Mme GIROL, M. MAIRE à M. ALAUZET, Mme M. JEANNIN à Mme PANIER (jusqu'à la question n° 1 et les questions n° 50 et 51), Mme CASENOVE à Mme BRANGET, M. LAMBERT à M. ROSSELOT,

Mme COMTE-DELEUZE à M. JOSSE, Mme BRANGET à M. BONNET (jusqu'à la question n° 1 et pour la question n° 50).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes

- 1. Exercices 2006 et 2007** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

URBANISME

- 2. Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Besançon**- Approbation après enquête publique

Après la présentation des grandes orientations du PLU et des conclusions de l'enquête publique menée fin 2006, M. le Maire a proposé au vote de l'Assemblée Communale les quatre amendements suivants :

Premier amendement : Afin d'apporter des précisions nécessaires à une bonne lecture du règlement, le lexique du titre I du règlement est complété comme suit :

4.1.1 TITRE I Dispositions générales

Article 8 : Lexique Planchers utilisables

La notion de planchers utilisables renvoie aux destinations des constructions mentionnées à l'article 7, ne sont pas concernés les niveaux utilisés pour l'accès ou pour le fonctionnement des constructions.

Zones de Bâti Protégés et Eléments Bâti Protégés

En application de l'article L 123-1.7° du Code de l'urbanisme, les Zones de Bâti Protégés (ZBP) recouvrent les ensembles construits qui constituent des repères historiques ou architecturaux dans la ville ; les Eléments Bâti Protégés (EBP) peuvent protéger des constructions isolées pour leur témoignage architectural ou historique.

Deuxième amendement : Les dispositions du règlement sont modifiées pour intégrer la faculté de remise en état des installations soumises à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement en zone N et supprimer une erreur matérielle en zone UD et UP :

4.1.2 TITRE II Dispositions particulières aux zones N, A, AU et U

Article N 1 : Occupations et utilisations du sol interdites

Sont interdites les occupations et utilisations du sol suivantes :

- [...] ;
- Les remblaiements et comblement des dolines ou de combes, **à l'exception de ceux rendus nécessaires au titre de la législation sur les installations classées (remise en état de carrière, ...)** ;
- [...] ;

Troisième amendement : Article UD 1 et UP1 : Occupations et utilisations du sol interdites

Sont interdites les occupations et utilisations du sol suivantes :

- [...] ;

Dans les zones indicées « i1 » à « i4 » ~~« i2 », « i3 » et « i4 »~~ au document graphique, soumises aux prescriptions des zones inondables, le changement de destination pour la destination logement ou qui augmente la vulnérabilité ; les nouvelles constructions quelle que soit leur destination, à l'exception des équipements publics, conçus pour être compatibles avec la crue et accompagnés, le cas échéant, d'aménagements réduisant la vulnérabilité, lorsque leur existence est liée à la présence de la rivière ou à sa mise en valeur.

Quatrième amendement : Suppression de l'annexe du PLU qui reportait le fuseau d'études de la liaison Nord :

- du fait de l'absence d'une maîtrise d'ouvrage désignée,
- du fait de la caducité du fuseau.

A l'unanimité des suffrages exprimés (le groupe UMP ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal a décidé d'adopter les amendements proposés.

Ensuite, le Plan Local d'Urbanisme a été mis au vote. Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, (le groupe UMP ayant voté contre), a décidé d'approuver le dossier de Plan Local d'Urbanisme.

3. Zonage d'assainissement - Approbation après enquête publique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a approuvé le zonage d'assainissement, emplacements réservés, servitudes et emplacements prévisionnel d'ouvrages d'assainissement de la Ville de Besançon.

4. Institution de la taxe forfaitaire sur la cession des terrains nus rendus constructibles par le Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'instituer la taxe forfaitaire sur la cession, à titre onéreux, de terrains nus rendus constructibles du fait du classement par le Plan Local d'Urbanisme.

Cette disposition s'appliquera aux cessions réalisées à compter du premier jour du troisième mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue, soit le 1^{er} octobre 2007.

5. Droit de Préemption Urbain - Institution du Droit de Préemption Urbain - Délégation de l'exercice des droits de préemption au Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'instituer le droit de préemption urbain sur certains périmètres,

- de confirmer la délégation au Maire de l'exercice de ce droit conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2007.

6. Droit de Prémption Urbain - Institution du Droit de Prémption Urbain Renforcé - Délégation de l'exercice des droits de prémption au Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'instituer le droit de prémption urbain renforcé sur certains périmètres,
- de confirmer la délégation au Maire de l'exercice de ce droit conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2007.

7. Droit de Prémption Urbain - Rue du Docteur Mouras - Délégation au Syndicat Mixte de Micropolis

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de déléguer le droit de prémption urbain au Syndicat Mixte de Micropolis sur des parcelles situées dans la zone de développement potentiel du Parc des Expositions et des Congrès.

M. le Maire, M. MARIOT n'ont pas pris part au vote.

8. Opération Pasteur - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - État d'avancement de l'opération et bilan prévisionnel au 30 mai 2007 - VEFA parking - Avenant

A la majorité des suffrages exprimés (19 abstentions : groupes Verts, UMP, Communiste et 4 contre : groupe UDF), le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan prévisionnel de l'opération ZAC Pasteur dont les dépenses prévisionnelles sont estimées à hauteur de 32 324 K€ HT,
- a approuvé l'engagement du concédant à l'opération qui ressort à 19 657 K€ HT et son échéancier,
- a approuvé l'effort financier global estimé à 27 193 K€ HT (ZAC + parking),
- a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant au compromis de vente de la VEFA du parking, faisant état de l'évolution du projet et du nouveau planning de réalisation et de paiement.

M. le Maire, M. BAUD, M. FUSTER, M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

9. Opération Pasteur - Réaménagement de l'Ilot - Autorisation au titre du code de l'environnement - Information du Conseil Municipal

A la majorité des suffrages exprimés (19 abstentions : groupes Verts, UMP, Communiste et 4 contre : groupe UDF -Société Civile), le Conseil Municipal a pris acte de l'arrêté préfectoral du 31 mai 2007 autorisant, au titre du Code de l'Environnement, les SNC Passages et SNC Pasteur.

M. le Maire, M. BAUD, M. FUSTER, M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

10. Cité des arts et de la culture, site de l'ancien port fluvial - Convention partenariale et de groupement de commandes - Phase études de projet jusqu'à l'achèvement des travaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a autorisé la constitution du groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la CAGB, la Région de Franche-Comté afin de réaliser la Cité des Arts et de la Culture pour les phases études de projet jusqu'à l'achèvement complet du projet,

- a approuvé les deux avenants n° 1 aux conventions constitutives du groupement de commandes du 1^{er} juin et 20 décembre 2006 et autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à les signer,

- a approuvé le contenu de la troisième convention de partenariat et de groupement de commandes,

- a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention de partenariat et de groupement de commandes,

- a désigné M. ROIGNOT en qualité de titulaire et Mme FELLMANN en qualité de suppléante pour représenter la Ville de Besançon à la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

11. Cession d'une parcelle sise rue La Fayette au profit de la SCI La Combe

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé cette cession de 694 m² au prix de 10 410 €.

12. Cession de terrain au profit de M. Raymond PANIGEON rue E. Belin

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé cette cession de 207 m² au prix de 3 105 €.

13. Emplacement réservé du boulevard Est - Acquisition d'une propriété bâtie 31 boulevard Diderot à Besançon à la SCI Mégevand

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé cette acquisition au pris de 130 000 €.

14. Parc Urbain de Planoise - Acquisition de terrains à la Société d'Équipement du Département du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé cette acquisition de 24 a 30 ca au prix de 157 872 € TTC.

M. le Maire, M. FUSTER, M. BAUD, M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

15. Acquisition d'une propriété bâtie 15 rue Anne Frank à Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé cette acquisition de 1 728 m² et de deux maisons d'habitation au prix global de 260 000 €.

FINANCES

16. Exercice 2007 - Transferts de crédits

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé les transferts en dépenses d'investissement entre le 26 mai 2007 et le 20 juin 2007.

17. Exercice 2007 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a approuvé les ajustements budgétaires en dépenses et en recettes et des transferts sur les comptes de dépenses imprévues,

- a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'Association Radio Campus pour le Festival l'Herbe en Zik et autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document éventuel à intervenir dans ce cadre.

18. Mise en place de la carte de vie quotidienne - Tarifs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a autorisé le principe de la mise en service de la carte de vie quotidienne,

- en a fixé les tarifs :

* 8 € par an

* gratuité pour les jeunes de moins de 18 ans ou bénéficiaires de la carte avantage jeune,

* ½ tarif pour les personnes bénéficiaires de minima sociaux,

* 16 € pour les personnes résidant hors de la CAGB,

- a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires du projet (banques, Trésor Public, Société Billettique Monétique Services).

19. Redevances pour occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer ces redevances comme suit :

Réseaux viaires :

* sur domaine public routier sol ou sous-sol : 30 €

* sur domaine public routier ou aérien : 40 €

Autres réseaux non routiers : 1 000 € (réseau d'assainissement, galeries techniques).

Ces redevances sont appliquées par kilomètre ou artère.

20. Mise à disposition de vélos en libre-service - Fixation des tarifs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs suivants :

- abonnement obligatoire :

* hebdomadaire : 1 €/semaine

* annuel : 15 €/an (dont 5 € de pré-paiement)

* annuel pour les détenteurs d'une carte de vie quotidienne ou d'un abonnement au réseau de transport en commun Ginko : 10 €/ an (dont 5 € de pré-paiement)

- utilisation

* utilisation pour une demi-heure : gratuite ;

* par heure suivante : 1 €/heure

* toute heure commencée est due

* maximum de perception par jour : 4 €.

21. Réalisation du projet de brasserie solidaire à Planoise - Phase de réalisation - Financements nécessaires à la mise en œuvre du projet

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a approuvé le projet,

- a décidé le versement d'une subvention de 115 000 € à l'association maître d'œuvre du projet «Brasserie solidaire»,

- a décidé le versement d'une aide au démarrage de 20 000 € à l'association maître d'œuvre de ce projet,

- a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

RESSOURCES HUMAINES

22. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Recrutement du directeur

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a défini cet emploi à temps complet (contrat d'une durée maximale de 3 ans avec possibilité de dénonciation à chaque échéance annuelle).

23. Direction du Contrôle de Gestion - Recrutement d'un contrôleur de gestion

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de créer cet emploi à temps complet de contrôleur de gestion.

CULTURE

24. Plan de gestion de conservation et de développement durable des fortifications de Vauban

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a validé les orientations et les objectifs de ce plan de gestion, de conservation et de développement durable du patrimoine Vauban à Besançon.

25. Construction de la Salle des Musiques Actuelles aux Prés de Vaux - Validation de l'avant-projet détaillé et du coût prévisionnel des travaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a validé les études d'avant-projet définitif,

- a validé le coût prévisionnel des travaux estimé à 4 796 309 € TTC,

- a décidé de solliciter les subventions de l'État (DRAC), de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement, et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

26. Construction de la Salle des Musiques Actuelles aux Prés de Vaux - Équipements scénographiques et mobilier

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a adopté ces propositions d'équipement dont le coût est estimé à 811 906 €,

- a décidé de solliciter les subventions de l'État (DRAC), du Centre National des Variétés et de tout autre partenaire susceptible de participer financièrement à l'opération et autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

27. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Exposition «chronique d'une restauration : Déploration sur le Christ Mort de BRONZINO» - Demandes de subventions - Conventions de partenariat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a approuvé ce projet d'exposition dont le coût est estimé à 120 000 €,

- a décidé de solliciter les différentes participations et subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région de Franche-Comté et d'autres partenaires potentiels,

- a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les différentes conventions de partenariat à intervenir dans le cadre de cette exposition, ainsi que le contrat de co-édition du catalogue relatif à l'exposition qui sera vendu 25 €,

- a décidé la gratuité des visites commentées.

28. Musée du Temps - Réalisation de journées d'études autour des nanotechnologies -
Demande de subvention à la DRAC

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- s'est prononcé favorablement sur ce projet dont le coût est estimé à 8 000 €,
- a décidé de solliciter auprès de la DRAC l'octroi d'une subvention de 3 500 €.

29. Équipement scénique des salles de spectacle : Opéra Théâtre, Nouveau Théâtre (CDN) et Théâtre de l'Espace - Subventions et conventions 2007

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a décidé d'accorder une subvention de 20 000 € au Nouveau Théâtre (CDN) et de 20 000 € au Théâtre de l'Espace,

- a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec ces deux structures.

M. ROIGNOT, M. MONNEUR, M. ROSSELOT n'ont pas pris part au vote.

30. Festival International de Musique de Besançon / Franche-Comté - Subvention pour le concert d'ouverture place de la Révolution - Avenant n° 1 à la convention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'Association du Festival une subvention complémentaire de 22 000 € pour l'organisation d'un concert le 14 septembre Place de la Révolution.

M. ROIGNOT, M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

PETITE ENFANCE - ÉDUCATION

31. Équipement des écoles maternelles et élémentaires en trousse de premier secours dans le cadre du plan particulier de mise en sécurité

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'équipement des écoles maternelles et élémentaires en trousse de premier secours (coût de l'opération : 6 000 €).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

32. Enseignement Supérieur - Rentrée 2007-2008 - Accueil des étudiants

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a adopté ce projet d'accueil des étudiants du 24 au 27 septembre 2007,
- a décidé de verser une subvention de 3 000 € au Collectif Culture Café Concert, organisateur de la soirée dans les bars.

VIE DES QUARTIERS

33. Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon - Première programmation 2007

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a approuvé la première programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007 et son financement prévisionnel,
- a décidé de solliciter les participations financières nécessaires à la mise en œuvre des projets auprès de l'ensemble des partenaires,
- a décidé de réaffecter aux maîtres d'ouvrages désignés dans les décisions attributives communiquées par les financeurs la part qui leur revient après encaissement par la Ville,
- a autorisé M. le Maire ou les Adjoint Délégués à signer les conventions et avenants éventuels à intervenir avec les différents partenaires permettant la mise en œuvre de cette programmation.

34. Vie des quartiers - Coordination Jeunesse - Programmation et financement du volet jeunesse 2007 au titre du Contrat Enfance Jeunesse Ville de Besançon / CAF de Besançon - 1^{ère} répartition de subventions aux associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a décidé de compenser les pertes de recettes estimées du CEJ sur 2006 (126 734 €) et sur 2007 (253 468 €),
- a adopté la programmation du CEJ - volet jeunesse 2007 et les financements correspondants, par anticipation sur la signature du CEJ avec la CAF ainsi que le versement des subventions aux structures concernées,
- a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec les associations les conventions et avenants à intervenir,
- a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 500 € à l'Association «De Vous à Nous».

35. Mission Tranquillité Publique - Contrat Local de Prévention et de Sécurité - Adhésion de la Ville de Besançon au Réseau des Villes «correspondants de nuit»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur cette adhésion, a ratifié la charte de déontologie de ce réseau et approuvé ses statuts.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

36. Redynamisation économique du quartier de Battant - Création d'un marché paysan

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur ce projet et a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions de mise à disposition du domaine public.

MAITRISE DE L'ÉNERGIE - ENVIRONNEMENT

37. Création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur enterré au groupe scolaire et gymnase Fontaine Ecu - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a approuvé ces projets dont le coût est estimé à 408 494 €,
- a décidé de solliciter les subventions de l'Union Européenne, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs ainsi que de l'ADEME,
- a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec les partenaires.

38. Chauffage urbain - Co-combustion bois charbon - Mission d'assistance - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur cette prestation d'assistance technique dont le coût est estimé à 34 000 € TTC, et a décidé de solliciter les subventions de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs ainsi que de l'ADEME.

M. le Maire a été autorisé à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

39. Étude prospective sur la desserte énergétique sur le secteur de Planoise et sur la ZAC des Hauts du Chazal - Stratégie relative aux moyens de production et à la réduction des consommations et des gaz à effet de serre - Recrutement d'un prestataire - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a décidé le recrutement d'un prestataire pour la réalisation de cette étude prospective (coût de la prestation : 70 000 € TTC),
- a décidé de solliciter les aides de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de l'ADEME,
- a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec les partenaires.

40. Espace Info Énergie - Convention 2007 de partenariat avec le CAUE et actualisation de la subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- s'est prononcé favorablement sur un partenariat avec le CAUE pour l'année 2007,
- a décidé le versement au CAUE du Doubs d'une subvention de 10 400 € et autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec cet organisme.

41. Gestion du centre d'enfouissement technique des Andiers - Prolongation de la durée d'exploitation par la Ville de Besançon - Inscription de crédits complémentaires en dépenses et en recettes

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a décidé de prolonger la gestion du CET des Andiers par la Ville, jusqu'au premier jour du mois suivant celui au cours duquel la CAGB aura obtenu l'autorisation préfectorale d'exploiter ce site,

- a autorisé M. le Maire à dénoncer la convention du 26 mai 1994 pour l'aménagement et l'exploitation de la carrière des Andiers liant la Ville de Besançon et le Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule.

EAU

42. Convention d'assistance pour l'exploitation du réseau d'eau potable de la commune de Busy

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- s'est prononcé favorablement sur la participation de la Direction Assainissement de la Ville de Besançon à l'exploitation et à l'entretien du réservoir d'eau potable et du réseau de distribution de la commune de Busy,

- a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir.

SUBVENTIONS

43. Animations commerciales et artisanales - Subvention à Interbio Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé l'octroi d'une subvention de 1 200 € à Interbio Franche-Comté pour l'organisation d'un marché bio Place de la Révolution les samedis 16 juin, 21 juillet, 18 août, 8 septembre et 13 octobre 2007.

44. Subventions aux Syndicats - Deuxième répartition 2007

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Syndicats	subventions 2006	subventions 2007	acompte 2007	solde 2007
CFDT	17 030 €	17 285 €	8 515 €	8 770 €
CFTC	3 665 €	3 720 €	1 832 €	1 888 €
CGT	11 385 €	11 556 €	5 692 €	5 864 €
Union solidaire	3 192 €	3 240 €	1 596 €	1 644 €
FO	10 388 €	10 544 €	5 194 €	5 350 €
UNSA	6 415 €	6 511 €	3 207 €	3 304 €
FSU	3 927 €	3 986 €	1 963 €	2 023 €
CGC	2 908 €	2 952 €	1 454 €	1 498 €
CNCRF	662 €	672 €	331 €	341 €
CFDT Rue de Chalezeule	6 403 €	6 499 €	3 201 €	3 298 €
	65 975 €	66 965 €	32 985 €	33 980 €

45. Subventions pour le déménagement des syndicats et l'aménagement de locaux à la Maison des Syndicats

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

syndicats	dotation globale	part fixe (25%)	répartition des surfaces	subv : part fixe +part variable
	30 000	7 500		
CFDT		938	443,20	6 913
FO		938	383,75	6 111
CGT		938	269,25	4 567
UNSA		938	164,35	3 153
FSU		938	159,20	3 084
CFTC		938	99,55	2 280
USS		938	85,75	2 094
CFE CGC		938	63,90	1 799
Totaux	30 000	7 500	1 668,95	30 000

46. Subventions aux structures d'insertion par l'activité économique - 2^{ème} versement 2007

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Structures	subventions 2006	subventions 2007	acomptes 2007	soldes 2007
Alternatives Chantiers	14 100	14 150	7 050	7 100
Aqua vert	5 640	6 800	2 820	3 980
Syneco	8 500	8 850	4 250	4 600
jardins de cocagne	11 500	12 460	5 750	6 710
Intermed	31 800	34 340	15 900	18 440
Gare BTT	48 600	50 400	24 300	26 100
Blanchisserie Refuge	8 000	8 860	4 000	4 860
BTS Blanchisserie	11 800	11 381	5 900	5 481
Comité de quartier St-Ferjeux	3 400	4 770	1 700	3 070
Totaux		152 011	71 670	80 341

M. BAUD, M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

47. Subventions aux associations locales - Volet accès à l'emploi du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Structures	actions	subventions 2006	subventions 2007
Amis d'Agir contre le Chômage	Atelier accompagnement chômeurs	3 300 €	3 350 €
CRIF	Action illettrisme dans l'entreprise		3 240 €
La Roue de secours	Aide à la mobilité	11 000 €	12 000 €
Geiq Industrie	Parrainage	1 955 €	2 000 €
Medef	Parrainage	6 048 €	6 150 €
Mission locale	Parrainage	7 988 €	8 250 €
MJC Clairs soleils	Groupe Solidarité Emploi	2 500 €	2 540 €
MJC Palente	Groupe Solidarité Emploi		2 000 €
Comité de quartier Saint Ferjeux et MDQ La Grette	Groupe Solidarité Emploi	3 100 €	3 260 €
(MDQ) Maison de Quartier Montrapon	Groupe Solidarité Emploi		2 000 €
MDQ Planoise	Groupe Solidarité Emploi		4 000 €
AFIJ	lever les freins à l'emploi des jeunes diplômés		3 750 €
ZFU et Boutique de Gestion	Concours talents des cités	1 000 €	1 000 €
Total			53 540 €

M. BAUD, M. MONNEUR, Mme PRESSE, Mme MENETRIER, M. MEDJALDI, Mme BALLOT n'ont pas pris part au vote.

48. Fête de la Musique - Attribution de subventions aux associations partenaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

* 1 500 € à l'Association Electrik pour l'animation du site Place du Huit Septembre,

* 4 300 € à l'Association Les Amis du Cylindre pour l'animation de la promenade Granvelle en liaison avec France Bleu pour le travail de coordination générale,

* 300 € à l'Association Mighty Worm pour l'animation du site du Centre Pierre Bayle complété par la prise en charge des équipements techniques (son et éclairage).

49. Attribution de subventions aux associations culturelles dans le cadre du dispositif «d'aide aux Émergence(S)»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 000 € à la Cie Chum & Sum d'Eun Ok Choi pour la présentation de «3 pièces »,

- 1 000 € à La Compagnie Vraiment Dramatique pour la présentation « Avez vous mis de l'essence là bas aussi »,

- 3 000 € à Abra khadabra pour la professionnalisation de ses membres,

50. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1. Programme aide aux locaux

* 6 500 € au BRC Omnisports

2. Programme manifestations sportives et subventions exceptionnelles

* 2 000 € à l'AS Palente Orchamps Hand Ball (Finale du championnat de France de Nationale 3),

* 300 € au SNB Canoë Kayak (participation du club aux championnats du monde Dragon Boat),

* 500 € à Besançon Cyclo Randonneurs (concentration cyclo-randonnée Vauban),

* 1 000 € au BRC Football (organisation des finales régionales de jeunes),

* 5 000 € à la Ligue de Franche-Comté de Football (organisation de l'assemblée générale fédérale),

* 1 500 € à l'ASA Séquanie (course de côte Vuillafans-Echevanne)

* 5 000 € à l'ESBM (organisation de la Young'scup, finale du championnat de France de Nationale 2 et match humanitaire du 3 juin 2007),

* 500 € à Entre Temps (le temps d'un bloc).

3. Programme «Sport et cohésion sociale»

3.1. Place au sport

BBCD : «Street Tour» et «Cité Basket»	2 000 €
BRC Football : «Foot à la Malcombe»	2 000 €
SC Clémenceau : «Animations pied d'immeuble»	1 000 €
Ligue de Franche Comté de Tennis : «Tennis quartier»	2 000 €
CPB : «Je lutte pour mon quartier»	1 500 €
MJC Clairs soleils : «Sun Challenge»	400 €

Total :	8 900 €

3.2 Fond de soutien aux clubs de quartier

Club	Montant 2007	Rappel 2006
Association Sportive Palente Orchamps Handball	700 €	700 €
Satellite	500 €	1 100 €
Planoise Karaté Académy	700 €	700 €
Association Sportive Orchamps Palente	1 200 €	1 200 €
Association Sportive Foot et loisirs Clairs Soleils	700 €	500 €

Club	Montant 2007	Rappel 2006
ASC Planoise Saint Ferjeux	1 200 €	1 200 €
Karaté Sport 25	200 €	500 €
Etoile Sportive Saint Ferjeux	250 €	500 €
ASC Montrapon	750 €	800 €
Sporting Club Clémenceau	1 500 €	1200 €
Besançon Ring Athlétic	500 €	/
Association Sportive du Quartier de Planoise	1 000 €	/
Sauvegarde Karaté Club	350 €	/
Jeunes Footballeurs de Palente	100 €	/
TOTAL	9 650 €	8 400 €

M. GHEZALI n'a pas pris part au vote.

51. Contrats de développement sportif - Sport collectif de haut niveau - Avenants 2007-2008 - Attribution de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention : Mme CRABBÉ-DIAWARA), le Conseil Municipal :

- a décidé l'attribution des subventions 2007/2008 aux clubs de sport de haut niveau,
- a décidé le versement d'un premier acompte pour les clubs de sport collectif :

* ESB M	42 500 €
* ESB F	77 500 €
* BRC	70 000 €
	en cas de maintien en CFA
	105 000 €
	<i>en cas de montée en National</i>
* BBCD	131 250 €
* BVB	5 250 €
* ASPOHB	9 000 €
* OB	10 000 €

- a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le nouveau Contrat de Développement Sportif avec l'Olympique Bisontin et les avenants 2007/2008 avec les six autres clubs.

52. Vie des Quartiers - Attribution de subventions exceptionnelles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité de Quartier de Bregille : 2 000 € pour la réalisation du « Livre de Mémoires » sur l'histoire contemporaine de son quartier.
- Association « Les Enfants de l'Espoir » : 2 000 € pour les manifestations organisées autour de son 25^{ème} anniversaire.

- Comité de Quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux : 1 600 € pour les manifestations organisées dans le cadre du son 30^{ème} anniversaire.

- Tambour Battant : 3 000 € pour le renouvellement de son matériel informatique.

M. MEDJALDI, M. BAUD, M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

53. Équipements de récupération des eaux de pluie - Subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Nom	Adresse	MT Facture	MT Subvention
Mme DUVERNOY Catherine copro	22 place Marulaz	73,80 €	36,90 €
Mr PIDANCET Jean	4 rue Lapret	124,90 €	62,45 €
Mr KENNEL Etienne	2 ch grange Marguet	99,00 €	49,50 €
Mr CALMET Christian	2 rue Georges Gazier	79,30 €	39,65 €
Mr BROBST Dominique	60 rue Chaffanjon	198,00 €	99,00 €
Mr MONNIER Francis	23 rue Lanchy - Besançon	148,85 €	74,43 €
Mr SAGON Michel	7 rue Auguste Delaune	138,00 €	69,00 €
Mr CAPOBIANCO Gérard	105 ch de Vieilley	298,10 €	149,05 €
Mr BERGEROT Christophe	39 B rue Henri Baigue	99,00 €	49,50 €
Mr VUILLEMIN Patrick	30 rue Charles Baudelaire	99,00 €	49,50 €
Mr MAILLARD Emmanuel	20 B rue walter Gropius	158,00 €	79,00 €
Mr COULON Patrick	3 B ch des Planches	98,00 €	49,00 €
Mme OKBA Elaine	2 ch des Grands Bas	177,15 €	88,58 €
			895,55 €

54. Soutien à l'Association WAYANGA - Convention

A l'unanimité des suffrages exprimés moins 2 abstentions (UDF - Société Civile : M. JOSSE, Mme COMTE-DELEUZE), le Conseil Municipal :

- a approuvé le principe de ce partenariat et ses modalités,

- a décidé le principe du versement d'une subvention annuelle de 32 000 € pendant 3 ans (2007, 2008 et 2009) sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets,

- a décidé de verser pour l'année 2007 une subvention de fonctionnement de 32 000 € à l'Association WAYANGA,

- a décidé de verser à la signature de la convention une subvention d'équipement de 2 200 € à cette même association,

- a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir entre l'Association, la Ville et ING Real Estate Development France, et le cas échéant, les avenants qui viendront préciser les modalités des interventions de l'association en direction des Bisontins.

55. Événement artistique autour de deux mondes : l'art et le sport - Subvention à l'Association Le Pavé dans la Mare

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 12 000 € à l'Association Le Pavé dans la Mare pour l'organisation de cet événement.

DIVERS

56. Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a décidé la constitution de ce groupement de commandes avec la CAGB et le CCAS pour, en matière d'informatique et de nouvelles technologies, l'achat, la location, la maintenance d'équipements, de logiciels ainsi que pour la réalisation de prestations dont les collectivités ont besoin,

- a autorisé M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir.

M. le Maire, Mme LAMY, M. DEMONET, Mme WEINMAN n'ont pas pris part au vote.

57. Contrat de délégation de service public pour la gestion du crématorium - Avenant n° 2

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- s'est prononcé favorablement sur la procédure de crémation des corps légués à la science avec prise en charge par la Ville des frais y afférent, la crémation étant quant à elle effectuée à titre gratuit par le délégataire,

- a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à intervenir au contrat passé avec la Société OGF.

58. Plan de Déplacement d'Entreprises - Élaboration d'une plaquette d'information - Convention de partenariat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de participer au financement d'une plaquette sur le Plan de Déplacement d'Entreprises à hauteur de 1 089,68 € HT, et a autorisé l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec la CAGB.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

59. Marchés publics - Autorisation de signature des avenants

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les avenants suivants.

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 %
Chaufferie Urbaine de Besançon Planoise Mise en conformité Lot 1 - Electricité Travaux supplémentaires	COTEB 25220 THISE	101 652,47 € TTC	5 021,62 € TTC	
Chaufferie Urbaine de Besançon Planoise Remplacement générateur G5 Lot Process Travaux supplémentaires	LEROUX et LOTZ 44185 NANTES	Marché : 1 793 521,60 € TTC Avenant n° 1 : + 29 828,24 € TTC	29 529,24 € TTC	
Chaufferie Urbaine de Besançon Planoise Remplacement générateur G5 Lot 2.1 - Démolition chaudière Travaux supplémentaires	CUENOT DEMAT 25560 BANNANS	41 860,00 € TTC	6 099,60 € TTC	22/06/2007
Chaufferie Urbaine de Besançon Planoise Remplacement générateur G5 Lot 2.2 - Gros-œuvre Travaux supplémentaires	TRIOME 25000 BESANÇON	108 752,28 € TTC	550,16 € TTC	
Réaménagement des locaux IRTS Maison des Syndicats Lot 12 - Courants forts, courants faibles Travaux supplémentaires	SIELEC 70000 VAIVRE ET MONTAILLE	219 790,79 € TTC Avenant n° 1 sans incidence financière + 2 151,36 TTC Avenant n° 2	850,48 € TTC	
Réaménagement des locaux IRTS Maison des Syndicats Lot 6 - Menuiseries intérieures Travaux supplémentaires	VD MENUISERIE 25112 BAUME-LES- DAMES	45 527,84 € TTC + 359,66 € TTC Avenant n° 1	1 516,52 € TTC	
Réaménagement des locaux IRTS Maison des Syndicats Lot 10 - Peinture signalétique Travaux supplémentaires	ECO PEINTURE 25220 CHALEZEULE	77 958,13 € TTC	228,40 € TTC	
Citadelle Vauban Restructuration des locaux administratifs Lot 3 - Menuiserie bois Travaux supplémentaires	MAIREY 25320 TORPES	85 724,24 € TTC	2 207,64 € TTC	
Restructuration des bains- douches de la Madeleine en espaces associatifs Lot 17 - Electricité courants faibles Travaux supplémentaires	AECE 25660 LA VEZE	55 186,43 € TTC	4 953,83 TTC	28/06/2007
Restructuration des bains- douches de la Madeleine en espaces associatifs Lot 6 - Menuiseries extérieures Travaux supplémentaires	VD MENUISERIE 25112 BAUME-LES- DAMES	28 190,20 € TTC	1 405,30 € TTC	
Citadelle Vauban - Restructuration des locaux administratifs Lot 5 - Plomberie - sanitaires Travaux supplémentaires	CHENE 25000 BESANÇON	77 622,07 € TTC	3 329,19 € TTC	
Citadelle Vauban - Restructuration des locaux administratifs Lot 6 - Chauffage - VMC Travaux supplémentaires	DIDIER-GAUTHIER 25000 BESANÇON	213 278,30 € TTC	9 847,86 € TTC	

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 %
Citadelle Vauban - Restructuration des locaux administratifs Lot 7 - Electricité Travaux supplémentaires	L'EST ÉLECTRIQUE 25000 BESANÇON	191 321,45 € TTC	20 302,88 € TTC	28/06/2007
Réaménagement des locaux IRTS Maison des Syndicats Lot 13 - Chauffage - ventilation Travaux supplémentaires	CEGELEC 25000 BESANÇON	106 762,32 € TTC	5 105,74 € TTC	
Réaménagement des locaux IRTS Maison des Syndicats Lot 14 - Plomberie - sanitaires Travaux supplémentaires	CEGELEC 25000 BESANÇON	14 352,77 € TTC + 346,30 € TTC Avenant n° 1	160,74 € TTC Avenant n° 2	

La séance est levée à 22 heures 20.

Hôtel de Ville, le 11 juillet 2007
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon, le 11 juillet 2007
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.